

République Française
Département des Ardennes

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Murtin et Bogny
séance du 07/02/2014

Date de la convocation 27/01/2014	L' an 2014 et le 7 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de PIERROT Frédéric, Maire
Date d'affichage 27/01/2014	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 9 En exercice : 9 Votants : 9	Présents : M. PIERROT Frédéric, Maire, M.. BOCQUET Philippe, M. BROUSMICHE Joel, M. CATRIN Bernard, M. CLARY Régis, M. DUMANGE Emmanuel, M. LEPORCQ Franck, M. SINET Alain, Mme SOUFFLEUR Dominique
	A été nommée secrétaire: Mme Dominique SOUFFLEUR.
Réf : 03.07.02.2014	Objet de la délibération : Réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la guerre 1914/1918.
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0	<p>Au cours de la Grande Guerre, 2500 soldats furent condamnés pour refus d'obéissance, mutilation volontaire, désertion, abandon de poste devant l'ennemi, délit de lâcheté ou mutinerie.</p> <p>Ils n'étaient pas des lâches et ne refusaient pas de défendre leurs positions. Ils refusaient juste d'obéir à des ordres d'attaque voués à l'échec, et qui les menaient à une mort certaine. Certains, tétanisés par la peur, ne pouvaient plus sortir des tranchées. D'autres n'envisageaient plus de tuer leurs semblables. D'autres encore étaient arrivés au bout de leur force morale.</p> <p>Dans cet enfer physique et psychologique, les tribunaux militaires font fusiller 650 de ces hommes pour l'exemple, « pour maintenir le moral »...</p> <p>Ces hommes n'avaient eu que le seul tort de remettre en cause l'horreur de cette guerre absurde et sanglante.</p> <p>En cette année 2014, début du centenaire de la première guerre mondiale, le temps est venu d'honorer tous les morts, y compris les fusillés pour l'exemple qui sont , eux aussi, des victimes de la barbarie de leur époque. L'honneur de ses hommes doit leur être rendu à titre posthume.</p> <p>Le conseil municipal de Murtin et Bogny Salue la mémoire des « fusillés pour l'exemple » de la première guerre mondiale, s'associe au mouvement en faveur de leur réhabilitation et demande au Président de la République de prendre une décision politique en ce sens. La République s'honorerait à réhabiliter tous ces hommes morts pour Elle et par Elle et dont la seule faute fut d'être pris en délit d'humanité au cours d'une guerre inhumaine.</p>
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture des Ardennes le : 13/02/2014 et publication ou notification du : 13.02.2014 Le Maire, Frédéric PIERROT	Le Maire, Frédéric PIERROT